



Mesdames, Messieurs,

Suite à une décision du syndicat « Collectéa », nous tenons à vous informer que 2022 sera la dernière année où la commune pourra bénéficier de la collecte en porte à porte des déchets verts.

Cette décision votée à la majorité des représentants des communes (6 votes contre, dont Subles) lors du dernier comité syndical de Collectéa ne nous satisfait pas et nous savons que vous non plus.

Vos élus ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour reculer cette échéance, cependant, à compter de l'année 2023, vous devrez composer ou évacuer vos déchets verts par vos propres moyens.

La commune met tout en œuvre pour essayer de trouver des solutions alternatives. Nous reviendrons vers vous au cours de l'année.

Pour ceux qui n'en auraient pas, nous vous invitons à demander votre carte de déchetterie auprès du Seroc : <https://seroc14.fr/trier/la-carte-de-decheterie/> . Vous avez accès à l'ensemble des déchetteries du réseau.

Nous vous rappelons qu'au-delà du 25^e passage, la déchetterie est payante (5€ le passage).

Si vous rencontrez des problèmes, nous vous invitons à contacter Collectéa :

1 rue Marcel Fauvel – BP 32322
14403 Bayeux Cedex
Tél : 02.31.92.54.93
E-mail : accueil@smismb.fr

Enfin, si vous avez des propositions à nous suggérer, n'hésitez pas à venir nous en parler en mairie.

Le Maire,

Thierry DUBOSQ